



Vélizy-Villacoublay

Ecole maternelle Exelmans



13 rue du Général Exelmans



Temps scolaire

Directeur : Cédric GALLAS
Jour de décharge : mardi
01 34 58 11 79 / 0780688z@ac-versailles.fr

Temps périscolaire

Directeur : Samir HACHEMI
Directrice adjointe : Marine CATELINEAU
01 34 58 11 93
perixelmans@velizy-villacoublay.fr



Edito



Après un été je l'espère ressourçant et reposant, bonne rentrée 2023 à tous les enfants, parents et personnels des écoles ! Comme à l'accoutumée, et malgré un contexte difficile, nous accompagnerons au mieux la communauté éducative vélizienne afin que les enfants disposent des meilleures conditions pour cette nouvelle année de scolarité, tant dans leurs apprentissages que leur épanouissement.

Damien Metzlé
Adjoint au Maire,
chargé de l'Education

Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi se fera au sein de l'école maternelle Exelmans.

Contact avec la Direction de l'éducation



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

Emploi du temps de l'école

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire		Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 16H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

Origine du nom de l'école

Rémy Isidore Joseph, comte Exelmans était un maréchal de France mort en 1852 victime d'une chute à cheval.



Organigramme de l'école



Cédric GALLAS
Directeur Scolaire



Samir HACHEMI
Directeur Péricolaire



Marine CATELINEAU
Directrice adjointe Péricolaire



Christophe BOURGUIGNON
Agent Technique Polyvalent



Lucie LEGRIX
Responsable de Self

INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne** du 21/10 au 6/11
Inscription du 18/09 au 1/10
- **Vacances de fin d'année** du 23/12 au 8/01
Inscription du 20/11 au 3/12
- **Vacances d'hiver** du 10/02 au 26/02
Inscription du 8/01 au 21/01
- **Vacances de printemps** du 6/04 au 22/04
Inscription du 4/03 au 17/03
- **Vacances d'été** le 6/07 au 2/09
Inscription du 27/05 au 16/06

Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy-Tout-En-Un.



Vous pouvez notamment :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



Connexion www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Éducation : education@velizy-villacoublay.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription).

Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

